



Le Pays des Savanes

**DELIBERATION N°28-BR /2013/CCDS
ATTRIBUTION DU MAPA N°14-1.F.2013CCDS
RELATIF A LA MISE EN PLACE DU SYSTEME INFORMATIQUE DE LA CCDS - LOT 1 INFRASTRUCTURES**

Séance du 29 octobre 2013

L'an deux mil treize et le vingt-neuf octobre à dix-sept heures, le Bureau du conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion de la CCDS, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MADELEINE.

Présents : MM. Jean-Claude MADELEINE - Robert PUTCHA, Adelson MAGLOIRE

Absents excusés : William LAZZAROTTO – Charles RINGUET

Membres du Bureau formant la majorité des membres en exercice

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu la loi n° loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
Vu la délibération n° 35-CC/2013 /CCDS portant modification de la délégation de pouvoir au bureau ;
Vu le rapport d'analyse des offres

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **ATTRIBUE** le MAPA N°14-1.F.2013.CCDS relatif à la mise en place du système informatique à la CCDS - lot 1 INFRASTRUCTURE au prestataire suivant :

APS SOLUTIONS INFORMATIQUES
8 rue du Marché Commun
44300 NANTES
Ets : 11 rue Coutard -97310 KOUROU
Tél : 0 253 461 800 - Fax : 0 272 221 291
Email : contact@aps-si.com
SARL au capital de 150 000 €
Siret : 488 176 561 00022

Ce marché à bon de commandes prévoit :

- La fourniture de matériel comprenant La fourniture de serveurs pour la virtualisation ; d'une baie ; d'une console d'administration (KVM) avec écran; de volumétrie pour le stockage; de commutateurs.
- La fourniture de licences comprenant les licences pour la virtualisation ; les licences Windows server et les licences utilisateurs nécessaires; les licences pour un système de messagerie professionnelle; les licences pour un serveur anti-virus; Les licences pour un système de sauvegarde.
- La fourniture des prestations associées la conception de l'architecture ; l'installation, le paramétrage, l'intégration et la mise en oeuvre de l'ensemble des matériels et logiciels fournis, la fourniture de la documentation.

Article 3 : **INSCRIT** la dépense correspondante au budget de la CCDS, Soit un coût de 43 922,32 € euros.

Article 4 : **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 5
- Nombre de conseillers présents : 3
- Pour : 3
- Contre : 0
- Abstention(s): 0

Fait et délibéré à Kourou, le 29 octobre 2013
Pour extrait et certifié conforme



Le Président,

Jean-Claude MADELEINE

